



Conseil du développement industriel

Vingt-huitième session

Vienne, 25-27 mai 2004

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

FORUM MONDIAL SUR LES BIOTECHNOLOGIES

Rapport du Directeur général

Conformément aux décisions IDB.26/Dec.8 et IDB.27/Dec.8 du Conseil, le présent document contient un rapport concernant le Forum mondial sur les biotechnologies qui s'est tenu à Concepción (Chili) du 2 au 5 mars 2004.

SOMMAIRE

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	2
Chapitre		
I. MANDATS ET OBJECTIFS	3-5	2
II. RÔLE DE L'ONUUDI	6	3
III. LES TRAVAUX DU FORUM	7-14	3
Consultations régionales	10	3
Forum mondial sur les biotechnologies	11-14	3
IV. QUESTIONS CLEFS	15	4
V. PROCESSUS DE SUIVI	16-18	4
VI. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL	19	5
Annexes		
I. APERÇU DES TRAVAUX ET MESURES PROPOSÉES		6
II. DÉCLARATION FINALE		8

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Abréviations

ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
CDB	Convention sur la diversité biologique
CIGGB	Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Introduction

1. Le présent document contient:
 - Des renseignements généraux concernant le Forum mondial sur les biotechnologies, organisé conjointement par l'ONUDI et le Gouvernement chilien, qui s'est tenu à Concepción (Chili) du 2 au 5 mars 2004;
 - Un résumé des travaux et des réunions consultatives régionales préparatoires et du déroulement du Forum proprement dit;
 - Les points clés et les initiatives sur lesquelles le Forum pourrait déboucher pour examen plus approfondi.
2. Le texte du présent document doit être examiné en rapport avec d'autres informations fournies aux États Membres, notamment le document IDB.26/10 et de nombreuses notes et réunions d'information destinées aux missions permanentes. Au cours des semaines à venir, divers rapports seront élaborés, dont un rapport détaillé et exhaustif sur les travaux du Forum. Il convient aussi de noter que la Conférence générale, dans sa résolution GC.10/Res.7 s'est proposé d'examiner les aspects du Forum qui relèvent du mandat de l'ONUDI à la vingt-huitième session du Conseil du développement industriel.

I. MANDAT ET OBJECTIFS

3. L'objectif général du Forum était d'examiner les possibilités offertes par les divers aspects de la biotechnologie notamment pour créer des richesses et améliorer la qualité de vie des populations dans les pays en développement et les pays en transition. L'organisation de ce forum découle d'un engagement fondamental de la part de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions en faveur de la promotion des biotechnologies dans l'objectif d'aligner les niveaux de vie et la qualité de vie des nations en développement sur ceux du monde industrialisé. Cet engagement a été pris lors du Sommet "Planète Terre" qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992. En particulier, le chapitre 16 du programme Action 21 adopté en 1992 par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a souligné la contribution que les biotechnologies pouvaient apporter au développement durable en accroissant la productivité des cultures vivrières et des matières renouvelables, en améliorant la santé publique et en renforçant la protection de l'environnement. En décembre 2002, dans sa résolution 57/237, l'Assemblée générale des Nations Unies a évoqué la décision IDB.26/Dec.8 adoptée par le Conseil du développement industriel de l'ONUDI au sujet du Forum mondial sur les biotechnologies ainsi que divers autres aspects liés à ce forum.

4. Derrière cet objectif général, il y avait un certain nombre d'objectifs secondaires plus concrets:
 - Examiner les possibilités et les défis liés à la biotechnologie dans le monde en développement;
 - Examiner les contraintes et les problèmes éventuels liés à ces possibilités et à ces défis et proposer des mécanismes permettant de les surmonter;
 - Étudier les moyens de renforcer les capacités, notamment pour ce qui est des compétences scientifiques et en matière de gestion;
 - Étudier les contributions possibles de la biotechnologie sur les plans médical et pharmaceutique dans les pays en développement, en ce qui concerne l'usage local tout comme les marchés d'exportation potentiels;
 - Étudier les mécanismes de transfert des technologies.
5. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive et ces objectifs secondaires se chevauchent dans une certaine mesure. Toutefois, ils illustrent bien le type d'objectifs et de questions qu'il conviendra d'aborder après le Forum.

II. RÔLE DE L'ONU

6. En tant qu'institution des Nations Unies chargée de promouvoir le développement industriel durable, l'ONU a joué le rôle de catalyseur dans la promotion de la biotechnologie dans les pays en développement en créant le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB) à Trieste (Italie) et à New Delhi (Inde) en 1983. Le Forum mondial sur les biotechnologies a été organisé à l'initiative de l'ONU et avec l'aide précieuse du Gouvernement chilien et du CIGGB, étant entendu que les activités de suivi allaient nécessiter la contribution et l'intervention d'un grand nombre d'organismes de développement internationaux, d'autres institutions spécialisées, du secteur privé et de la communauté scientifique. La contribution spécifique de l'ONU se limitera à son mandat et en particulier au domaine de la biotechnologie industrielle et de ses applications potentielles pour accroître la productivité, améliorer la gestion de l'environnement et assurer davantage de moyens de subsistance durables pour lutter contre la pauvreté. Il convient de noter que le chapitre 16 du programme Action 21, adopté en 1992, a conféré à l'ONU un mandat clair en ce qui concerne la gestion écologiquement rationnelle des biotechnologies.

III. LES TRAVAUX DU FORUM

7. Ce forum a été organisé principalement pour réunir des experts venant d'horizons très divers tels que la recherche scientifique, la production industrielle, le milieu des affaires, le monde politique et la société civile et leur permettre de procéder à un échange de vues, en particulier sur les mécanismes susceptibles d'améliorer la diffusion des biotechnologies dans le monde en développement pour le bien de tous.

8. Sur le plan opérationnel, le Forum était divisé en deux parties. La première comportait quatre réunions consultatives régionales sur les biotechnologies en Afrique (mars 2003), en Amérique latine et aux Caraïbes (juillet 2003), en Europe (décembre 2003) et dans la région Asie et Pacifique (décembre 2003). Ces réunions régionales ont permis de recueillir des informations générales concernant la situation actuelle et le niveau de développement des biotechnologies dans les pays industrialisés et dans le monde en développement ainsi que les possibilités et les perspectives futures. Ces réunions ont préparé le terrain pour la seconde partie, le Forum proprement dit, qui a eu lieu à Concepción (Chili) du 2 au 5 mars 2004 et d'éminents scientifiques, industriels et responsables politiques y ont présenté des exposés dans le cadre d'ateliers et de groupes de discussion. Ce programme a permis de mener des débats approfondis visant à recenser les obstacles qui s'opposent à la diffusion des biotechnologies dans les pays en développement et à exposer des idées sur des initiatives réalisables et compatibles avec l'objectif fondamental qui consiste à

développer les biotechnologies et les activités qui s'y rapportent dans les pays en développement et les pays en transition.

9. Au 20 mars 2004, les dépenses de l'ONU, concernant notamment les études, l'organisation des réunions régionales et du Forum proprement dit, s'élevaient au total à 1 087 120 dollars. Les documents qu'on prévoit de publier à l'issue du Forum et la mise en place des mécanismes de suivi entraîneront des dépenses supplémentaires limitées.

Consultations régionales

10. Quatre consultations régionales ont été organisées: la première à Nairobi pour l'Afrique (mars 2003), la deuxième à Brasilia pour l'Amérique latine et les Caraïbes (juillet 2003), la troisième à Vienne pour l'Europe (décembre 2003) et la dernière à Chengdu (Chine) pour l'Asie et le Pacifique (décembre 2003). Des précisions concernant ces réunions régionales, y compris un aperçu des questions clés soulevées, sont fournies dans un document de conférence distinct. Ces réunions avaient principalement les objectifs suivants:

- Examiner le niveau de développement et la situation de la biotechnologie et fournir en même temps des informations générales dans ce domaine;
- Évaluer le potentiel et les possibilités qu'offre la biotechnologie;
- Déterminer les contraintes qui freinent le progrès de la biotechnologie au sein de chaque région et au niveau mondial;
- Répondre aux aspirations et aux besoins des régions lorsque cela est possible par le biais d'activités liées à la biotechnologie.

Forum mondial sur les biotechnologies

11. Environ 1 500 personnes venant de plus de 80 pays ont participé au Forum proprement dit (à Concepción (Chili), 2-5 mars 2004), soit un nombre de participants bien supérieur à ce qui était prévu, avec une représentation importante au niveau ministériel. Malheureusement, les régions Afrique et Asie et Pacifique, où les biotechnologies, comme il a été constaté au cours des consultations régionales, peuvent avoir un rôle particulièrement important à jouer, étaient assez peu représentées. Il sera peut-être possible de remédier à cette situation grâce à des réunions ultérieures par régions. De nombreuses institutions des Nations Unies et d'autres organismes étaient représentés par des administrateurs de rang élevé, y compris l'UNESCO, la CNUCED, la FAO, l'OMS, l'OMC, l'OCDE, et il y avait aussi des représentants d'organisations non gouvernementales.

12. Le Forum était divisé en trois parties:

- Débats ministériels;
- Séances plénières consacrées aux discours des orateurs principaux et portant notamment sur les thèmes suivants: bio-industrie dans les pays en développement, biotechnologie et santé publique, biotechnologie agricole, sécurité biologique, transfert de technologie, commerce, financement de la bio-industrie, réglementation et biotechnologie;
- Réunions de groupes de travail portant sur des thèmes semblables à ceux des séances plénières.

13. Les représentants ayant participé aux séances plénières ont déclaré que les thèmes avaient été bien choisis mais que la question du traitement des substances biologiques n'avait pas bénéficié d'une attention suffisante. Les participants ont considéré que la qualité des exposés présentés lors des séances plénières était bonne, mais qu'en général, le temps imparti aux débats était insuffisant. Les réunions des groupes de travail ont été par contre très bien accueillies et le professionnalisme des présidents dans la conduite des débats a été loué par un certain nombre de participants. Les participants ont en général eu le sentiment que ces réunions étaient très utiles et qu'elles constituaient la partie la plus productive des travaux du Forum.

14. À la fin de chaque journée, le Secrétariat de l'ONUDI a compilé les idées et les informations émanant des diverses réunions dans le cadre d'une programmation continue qui alimentait les réunions de la journée suivante pour permettre aux participants de tirer le meilleur parti des débats. Si ce processus n'a mis en évidence aucune nouvelle question fondamentale, il a en revanche permis d'éclaircir un certain nombre de points. Des initiatives légèrement différentes, quant à leurs priorités, de celles qui ont émané des consultations régionales ont également été envisagées. Ce processus a permis au Secrétariat de l'ONUDI, avec l'appui de leurs collègues du CIGGB notamment, d'établir un bilan du Forum recensant les mesures proposées (annexe I) qui a été présenté lors de la cérémonie de clôture après la déclaration finale (annexe II).

IV. QUESTIONS CLEFS

15. Tout au long du processus du Forum mondial sur les biotechnologies, des réunions régionales au Forum proprement dit, un certain nombre d'éléments clefs sont apparus comme faisant obstacle au progrès de la biotechnologie dans les pays en développement:

- Nombre insuffisant de scientifiques, d'experts techniques, d'ingénieurs étude/développement et d'experts de l'évaluation des risques;

- Nécessité de créer un marché souple entre le secteur public et le secteur privé pour tirer le meilleur parti d'une base de compétences renforcée;
- Manque d'infrastructures et de locaux;
- Manque de compétences en matière de gestion et de commercialisation des biotechnologies (ce problème ne concerne pas uniquement les pays en développement, mais il est particulièrement grave dans ces pays);
- Insuffisance de l'investissement public dans le développement des capacités biotechnologiques grâce, notamment, à la mise au point de programmes universitaires ou à la création d'instituts de recherche;
- Insuffisance de l'investissement privé dans le développement biotechnologique et manque de mesures d'incitation nécessaires pour encourager ce type d'investissement;
- Manque d'accès aux technologies brevetées et à la propriété intellectuelle qui sont concentrées dans le secteur privé des nations industrialisées. (Cette question ne concerne pas uniquement les pays en développement, et en fait, certains diront qu'elle n'est pas fondamentale, car peu de sociétés des pays industrialisés déposent des demandes de brevets dans le monde en développement, laissant la propriété intellectuelle, tant pour ce qui est des techniques que des produits, ouverte à une approche générique. Ce qui est plus important dans ce contexte, ce sont les problèmes énumérés plus haut, à savoir l'insuffisance des compétences et des connaissances nécessaires pour adopter les technologies et les produits mis au point dans les nations industrielles);
- Droits de propriété intellectuelle et transfert de technologie;
- Réserves du public à l'égard de certains produits issus de la biotechnologie moderne;
- Divergence des protocoles réglementaires qui sont souvent complexes;
- En rapport avec ce qui précède, sécurité alimentaire et problèmes de santé;
- Sécurité publique;
- Réglementation des cultures ou des produits génétiquement modifiés.

V. PROCESSUS DE SUIVI

16. La liste des questions soulevées pendant le Forum (voir chapitre IV ci-dessus), sans être nécessairement exhaustive, est bien détaillée et comporte aussi des

éléments essentiels sur le choix des questions et sur la manière et l'ordre dans lesquels il convient de les aborder. Dans sa déclaration finale, le Forum a commencé par repérer quatre grands domaines dans lesquels de nouvelles initiatives et propositions pourront être approfondies et suivies par les organismes des Nations Unies (compte tenu de leurs mandats respectifs et de l'approbation de leurs organes directeurs), d'autres partenaires du développement, la communauté scientifique et le secteur privé:

a) Mise en place d'un mécanisme rassemblant les différentes parties prenantes, c'est-à-dire des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes internationaux ainsi que des représentants des gouvernements, de l'industrie et de la communauté scientifique, qui permettra un échange de vues permanent sur les biotechnologies et sur la manière dont elles peuvent être mises au service des pays en développement;

b) Création d'un réseau d'informations et d'une base de données sur les activités biotechnologiques entreprises actuellement dans les pays en transition et dans les pays en développement, et accès à des informations concernant les marchés mondiaux afin d'évaluer le potentiel technologique et commercial de nouvelles initiatives et notamment de chercher et de faciliter des partenariats;

c) Renforcement des efforts visant à mobiliser des ressources pour améliorer les capacités;

d) Examen de l'impact de la propriété intellectuelle et des moyens de la rendre plus facilement accessible afin de promouvoir l'exploitation et la diffusion des biotechnologies dans les pays en développement.

17. À la suite des consultations régionales et du Forum qui s'est tenu au Chili, la tâche principale

consiste à présent à suivre et à analyser avec soin et dans les plus brefs délais les diverses questions et les mesures proposées qui relèvent des quatre domaines énumérés dans la déclaration finale, pour ensuite formuler des propositions concernant de nouvelles initiatives. À cet égard, l'ONUDI est consciente des limites de son propre mandat en ce qui concerne la biotechnologie, du faible niveau des ressources disponibles au sein de l'Organisation et de la nécessité de faire participer au plus tôt d'autres institutions, organisations et partenaires comme le CIGGB.

18. Le Forum va aboutir à la publication d'un certain nombre de documents. Outre le présent rapport et un autre rapport détaillé lui succédant, les documents suivants sont en cours d'élaboration:

- Une compilation des travaux avec un compte rendu de la réunion;
- Des monographies et un compte rendu des réunions régionales;
- Des monographies portant sur des sujets spécifiques destinées à servir de manuels éducatifs, notamment un guide de la gestion et du financement dans les petites entreprises.

VI. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

19. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations fournies dans le présent document et préciser les mesures qui devront être prises par l'ONUDI. Comme il est indiqué au paragraphe 2 du présent document, la Conférence générale, dans sa résolution GC.10/Res. 7, s'est proposé d'examiner les aspects du Forum qui relèvent du mandat de l'ONUDI à la vingt-huitième session du Conseil du développement industriel.

Annexe I

APERÇU DES TRAVAUX ET MESURES PROPOSÉES

Le Forum mondial sur les biotechnologies a été conçu pour couvrir le plus grand nombre possible d'opportunités, d'aspects et de questions liés à la biotechnologie, sous une forme structurée et hautement interactive, et cela dans le cadre de présentations formelles, d'ateliers et de débats libres. Les excellents moyens dont a disposé la Conférence ont beaucoup facilité les travaux et permis la conduite de débats fructueux et des prises de contact en dehors des réunions officielles.

Les organisateurs tiennent à remercier le président, les coordonnateurs et les rapporteurs des diverses réunions parallèles pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la mise au point des résultats des délibérations à partir des rapports concernant les travaux quotidiens du Forum. Cet aperçu des travaux et des mesures proposées résume les délibérations et suit de manière générale les thèmes abordés lors du Forum.

La partie ci-après met en évidence quelques-unes des principales idées émanant des débats. Une analyse plus approfondie sera réalisée et distribuée par l'ONUDI en temps voulu.

1. Bio-industries

Les débats ont mis en lumière les nombreuses retombées que peuvent avoir les biotechnologies sur tous les aspects de l'activité industrielle mondiale, y compris les agro-industries, le traitement des substances biologiques, la biorégénération, la conservation et l'utilisation de la biodiversité et la santé publique.

2. Transfert de technologie

Le transfert des applications des biotechnologies, indispensable à la création de richesses dans les pays en développement, peut être nettement accéléré si ces pays sont en mesure de mettre au point leurs propres technologies. Actuellement, la plupart des biotechnologies les plus perfectionnées sont mises au point dans le monde industrialisé et les efforts visant à en faire bénéficier les pays en développement devraient être encouragés.

Mesures proposées:

Renforcer et développer les mécanismes institutionnels existants et trouver de nouveaux moyens de faciliter le transfert de technologie, au secteur public et au secteur privé des pays en développement, notamment en renforçant les capacités.

3. Financement et partenariats public-privé

Il a été reconnu que l'entrepreneuriat et le capital de démarrage sont essentiels pour créer des petites et moyennes entreprises dynamiques. Un financement facilement accessible, la promotion des activités de recherche-développement, un meilleur accès aux marchés, et des partenariats public-privé permettent à ces entreprises de se développer au mieux.

Mesures proposées:

Les entités compétentes devraient élaborer des programmes en matière d'entrepreneuriat susceptibles de faciliter la mise au point d'un plan de travail solide, la constitution de réseaux et la gestion des sciences et des biotechnologies. Par ailleurs, les gouvernements devraient renforcer les mécanismes de financement, notamment les plans de financement promotionnels, certains fonds bancaires et le financement de l'innovation. Ces mécanismes doivent être suivis de près et améliorés au fur et à mesure pour garantir une croissance régulière des bio-industries.

4. Propriété intellectuelle

Les débats ont montré qu'il importait de trouver un équilibre entre le besoin d'accéder aux biotechnologies et celui de protéger la propriété intellectuelle des concepteurs. Les accords internationaux, tel l'Accord sur les ADPIC, permettront d'y parvenir.

Mesures proposées:

Examiner l'incidence qu'a l'accès à la propriété intellectuelle sur la promotion de l'exploitation et de la diffusion des biotechnologies dans les pays en développement ainsi que les moyens de faciliter cet accès.

5. Biosécurité

Compte tenu des besoins des nations en mécanismes de biosécurité adaptés aux nouvelles technologies et de la signature de nouveaux accords internationaux, tel le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, une harmonisation des réglementations s'est imposée. Cette harmonisation des réglementations et des procédures est d'autant plus importante, surtout pour les pays en développement, que les capacités sont limitées sur le plan technique et réglementaire et que les sujets concernés sont complexes.

Mesures proposées:

L'harmonisation est réalisable pour ce qui est des éléments administratifs aux niveaux national et international. Elle l'est également en ce qui concerne les prescriptions relatives aux données techniques et elle devra être étendue aux plans régional et mondial. On peut en outre harmoniser des aspects de l'évaluation des risques en tenant compte des différences environnementales, et il pourrait être utile d'évaluer conjointement certains produits sur le plan sous-régional. La prise de décisions restera du ressort des gouvernements nationaux.

6. Biodiversité

Le thème de la richesse de la biodiversité dans les pays en développement et du potentiel que cela représente pour l'utilisation durable des ressources biologiques a été abordé à plusieurs reprises. La Convention sur la diversité biologique (CDB) prévoit un mécanisme encourageant l'utilisation durable de cette richesse.

Mesures proposées:

Des mesures concrètes devraient être prises afin de mettre au point des mécanismes facilement accessibles pour établir une documentation sur la biodiversité aux plans national et régional.

7. Renforcement des capacités

Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il est nécessaire de mobiliser des ressources pour renforcer les capacités techniques et infrastructurelles, notamment dans les domaines de la science, de la réglementation, des droits de propriété intellectuelle, de la législation et de l'entrepreneuriat.

8. Réseaux

Il existe beaucoup d'informations étayant les activités biotechnologiques menées aux quatre coins du globe et liées à la propriété intellectuelle, aux programmes scientifiques et industriels et aux échanges commerciaux, mais elles ne sont pas structurées et ne sont facilement accessibles ni aux pays développés ni aux pays en développement, ni à leurs entités.

Mesures proposées:

Création d'un réseau d'informations et d'une base de données sur les activités biotechnologiques entreprises actuellement dans les pays en transition et dans les pays en développement, et accès à des informations concernant les marchés mondiaux afin d'évaluer le potentiel technologique et commercial de nouvelles initiatives et notamment de chercher et de faciliter des partenariats.

9. Coopération interorganisations

Tous les participants au Forum se sont accordés à penser qu'il est nécessaire de mettre en place un mécanisme approprié pour assurer une coopération conforme aux dispositions de la résolution A/58/200 de l'Assemblée générale.

Mesures proposées:

Encourager la création d'un réseau de coopération interorganisations dans le domaine de la biotechnologie. Encourager les institutions à élaborer des études et des rapports communs. Aider la CNUCED à élaborer le rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, conformément à la résolution 58/200.

Annexe II

DÉCLARATION FINALE

Le Forum mondial sur les biotechnologies a été organisé du 2 au 5 mars 2004 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du Gouvernement du Chili, avec l'assistance du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB).

Ont assisté à la conférence près de 1 500 participants venant d'environ 80 pays, notamment des experts représentant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des institutions scientifiques, l'industrie et les médias.

Le Forum avait pour objectif général d'examiner les possibilités offertes par les divers aspects de la biotechnologie pour créer des richesses et améliorer la qualité de vie des populations dans les pays en développement et les pays en transition.

S'inspirant des travaux effectués au préalable dans le cadre des réunions consultatives régionales organisées dans des pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe, et d'Amérique latine et des Caraïbes, les participants ont examiné toute une série de questions liées à cet objectif, dans le cadre d'un dialogue structuré portant sur les thèmes suivants:

Biotechnologie et besoins des plus démunis
Biotechnologie, biodiversité, énergie et environnement
Commerce, réglementation, biosécurité et acceptation de la biotechnologie par le public
Biotechnologie et bio-industrie
Biotechnologie et pays en développement

Les participants ont souligné que les nations devraient redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ils ont aussi pris note des dispositions du Consensus de Monterrey. Ils ont reconnu que le Sommet mondial de l'alimentation (cinq ans après), qui s'est réuni en juin 2002, invitait les instituts de recherche et les organismes des Nations Unies à promouvoir la recherche agronomique et les nouvelles technologies, y compris les biotechnologies, et concluait qu'il fallait introduire de nouvelles technologies éprouvées, de manière sûre et adaptée aux conditions locales, afin d'améliorer la productivité agricole des pays en développement. Les participants ont également noté que le Sommet mondial pour le développement durable organisé en 2002 a pris conscience de la nécessité de fournir des ressources financières et techniques supplémentaires aux pays en

développement afin de promouvoir des mesures praticables pour assurer l'accès aux bienfaits découlant des biotechnologies.

Les participants ont pris note en particulier de la résolution 58/200 du 23 décembre 2003 de l'Assemblée générale qui réaffirmait la contribution essentielle des technologies nouvelles au relèvement de la productivité et de la compétitivité des nations et de la nécessité notamment de créer des capacités, de prendre des mesures favorisant le transfert et la diffusion des technologies aux pays en développement et aux économies en transition. En outre, cette résolution prenait note de la proposition du Secrétaire général concernant l'établissement d'un cadre intégré pour le développement des biotechnologies dans le système des Nations Unies et de la nécessité de renforcer la coordination des activités dans le domaine de la biotechnologie entre les organismes et les organes compétents du système des Nations Unies. Les participants ont suggéré que les initiatives et propositions suivantes soient examinées plus avant et suivies par les organismes des Nations Unies (compte tenu de leurs mandats respectifs et sous réserve de l'approbation de leurs organes directeurs), par d'autres partenaires internationaux du développement, par la communauté scientifique et par le secteur privé:

1. Mise en place d'un mécanisme rassemblant les différentes parties prenantes, c'est-à-dire des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes internationaux ainsi que des représentants de gouvernements, de l'industrie et de la communauté scientifique qui permettra un échange de vues permanent sur les biotechnologies et sur la manière dont elles peuvent être mises au service des pays en développement.
2. Création d'un réseau d'informations et d'une base de données sur les activités biotechnologiques entreprises actuellement dans les pays en transition et dans les pays en développement et accès à des informations concernant les marchés mondiaux afin d'évaluer le potentiel technologique et commercial de nouvelles initiatives et notamment de chercher et de faciliter des partenariats.
3. Renforcement des efforts visant à mobiliser des ressources et améliorer les capacités.
4. Examen de l'impact de la propriété intellectuelle et des moyens de la rendre plus facilement accessible afin de promouvoir l'exploitation et la diffusion des biotechnologies dans les pays en développement.

Les participants sont convenus que le Forum apportait des contributions précieuses aux efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies pour faire bénéficier les pays en développement des biotechnologies et qu'en particulier, il contribuerait à l'adoption du cadre intégré pour le développement des biotechnologies proposé par le Secrétaire général. Les participants ont noté qu'un compte rendu détaillé des travaux du Forum serait publié par les organisateurs et ont recommandé qu'il soit distribué en même temps que la présente déclaration finale, dans le cadre de manifestations ayant trait à la biotechnologie.

Les participants ont salué les efforts déployés par le Gouvernement chilien pour créer un centre de biotechnologie de niveau international dans la région du Bio-Bio.

Les participants ont exprimé leur gratitude envers le Gouvernement chilien, l'autorité régionale du Bio-Bio et l'ONUDI pour l'organisation du Forum. Ils ont également remercié les autres organismes des Nations Unies (FAO, OMS, UNESCO, PNUE, CNUCED, OIT, CDB) et le CIGGB ainsi que l'OMC et l'OCDE de la contribution qu'ils ont apportée au Forum.

Conformément à la résolution 57/237 de l'Assemblée générale, les participants ont invité le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à inclure une section sur les résultats du Forum dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Concepción (Chili), le 5 mars 2004